

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2015-98(RH)

Date de convocation : 18 novembre 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 15

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 10 décembre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Geneviève PRIMITERRA, (représentant madame FONTAINE-DOMEIZEL).

Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Jean-Claude CASTEL, Alain CLAPIER (représentant monsieur BENFERHAT), Bernard DIGUET, Robert GAY, Daniel JUGY (représentant monsieur LOGIER), Jacques LARTIGUE, Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL (représentée par madame PRIMITERRA), Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT (représenté par monsieur CLAPIER), André LAURENS, Christian LOGIER (représenté par monsieur JUGY), Serge PRATO, Gilbert SAUVAN,

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Déprécarisation d'un personnel actuellement en contrat aidé

Le Président FIAERT expose :

Par délibération CASDIS n°2012-86 du 7 décembre 2012, le Conseil d'Administration avait autorisé le Président à transformer deux postes de contrat d'accompagnement dans l'emploi en contrat aidé. Un seul de ces deux postes avait fait l'objet d'un recrutement d'un personnel en contrat aidé affecté à la pharmacie à usage interne. Ce contrat arrive à son terme en janvier 2016.

Après avoir recensé les besoins formulés par le chef de groupement et au vu de la manière de servir de cet personnel, ce poste supplémentaire est nécessaire. En conséquence, je vous propose la création d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette situation permettrait ainsi de pérenniser le travail de cet agent contractuel en déprécarisant sa situation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2016.

Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, autoriser le Président à :

- Créer un poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux de catégorie C ;
- Signer les arrêtés, attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les dépenses y afférent.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration a approuvé ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS


Claude FIAERT